Fonds Fidelity Dividendes américains – Enregistré

Ce fonds de base en actions est destiné à certains détenteurs de comptes enregistrés seulement. Il vise à procurer une combinaison de croissance et de revenu sous forme de dividendes américains au moyen de placements effectués principalement dans des actions de grande qualité productives de dividendes.

POURQUOI INVESTIR DANS LE FONDS FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS – ENREGISTRÉ?

Accès à une série plus diversifiée d'occasions de revenu

Les actions américaines à dividendes offrent un complément aux actions canadiennes. Elles y ajoutent la diversification tout en offrant une participation plus étendue aux sociétés et aux secteurs, ainsi que les avantages d'une version en dollars américains.

Accent sur les sociétés américaines de grande qualité

Le Fonds privilégie les sociétés de grande qualité qui ont le potentiel de soutenir et d'accroître les dividendes.

Croissance prudente des actifs

Le Fonds a recours à une approche visant des titres à bêta faible dans le but d'atténuer les risques de baisse.

Envergure des ressources

La gestionnaire de portefeuille chevronnée bénéficie de l'accès à des spécialistes attitrés à la catégorie d'actifs de revenu.

Efficience fiscale

La structure unique du Fonds vise à procurer une exemption à la retenue fiscale américaine de 15 % sur le revenu provenant de dividendes américains. Ce Fonds est réservé à certains titulaires de comptes enregistrés seulement.

DÉTAILS SUR LE FONDS

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE
Ramona Persaud

DATE DE CRÉATION
Le 30 janvier 2013

CATÉGORIE
Actions américaines

CLASSIFICATION DU RISQUE
Moyen

FRÉQUENCE DES DISTRIBUTIONS
Annuelle

VERSEMENT DES DISTRIBUTIONS
Variable

OPTIONS DE DEVISES
$ US
$ CA

FIDELITY VOUS OFFRE PLUS DE SOLUTIONS FISCALEMENT AVANTAGEUSES

L'un des principaux avantages du Fonds Fidelity Dividendes américains – Enregistré est de permettre aux investisseurs d'accroître leur rendement après impôt. La structure du Fonds vise avant tout à éliminer la retenue fiscale américaine de 15 % sur le revenu de dividendes américains.

Les investisseurs peuvent donc obtenir un rendement après impôt supérieur.

Le Fonds est réservé à certains comptes enregistrés, notamment les REER et les FERR dont les titulaires sont résidents canadiens ou américains (investisseurs admissibles)[1].

	SÉRIE A[2]				
CODES DU FONDS	FSD	FSR	FSR2	SÉRIE B	SÉRIE F
Fonds Fidelity Dividendes américains – Enregistré $ US	1451	1452	1453	1455	1460
Fonds Fidelity Dividendes américains – Enregistré $ CA	1438	1439	1440	1454	1459

1 Les investisseurs dans le Fonds sont limités aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et aux fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) dont le titulaire possède une résidence au Canada ou aux États-Unis, ainsi qu'aux régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) et aux régimes de pension agréés (RPA). Toute autre souscription de la part d'un investisseur sera rejetée. Si nous découvrons qu'un investisseur non admissible détient des parts du Fonds, ces parts seront immédiatement rachetées afin de préserver l'exemption à la retenue fiscale américaine du Fonds.

2 Après la fermeture des bureaux le 31 mai 2022, Fidelity n'offrira plus l'option à frais de souscription différés (FSD), à frais de souscription réduits (FSR) et à frais de souscription réduits 2 (FSR2). Les barèmes des FSD au rachat pour les souscriptions effectuées avant le 1er juin 2022 demeureront en vigueur conformément aux modifications réglementaires.

Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller en placements ou visitez **fidelity.ca**

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chacun est unique et doit être soigneusement examinée par des conseillers juridiques et fiscaux.

Le Fonds est habituellement géré en fonction de ces contraintes. Toutefois, la gestionnaire de portefeuille se réserve le droit de s'en écarter, ce qui ne figure pas dans le document d'offre en tant qu'élément des stratégies de placement du Fonds.

Le niveau de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou, dans le cas d'un nouveau fonds, d'un indice de référence.

© 2022 Fidelity Investments Canada s.r.i. Tous droits réservés. Fidelity Investments est une marque déposée de Fidelity Investments Canada s.r.i.

FIC-892656 06/22 516891-v2022620 61.110870F